

EPISKEPSIS

BULLETIN BIMENSUEL D'INFORMATION

Ière ANNEE - No 17

27 OCTOBRE 1970

SOMMAIRE

- Le Patriarcat Oecuménique a informé toutes les Eglises Orthodoxes qu'il ne reconnaît pas l'autocephalie de "l'Eglise orthodoxe en Amérique" de la diaspora russe..... 2
- Progrès incontestables dans la préparation du dialogue entre Orthodoxes et Vieux-catholiques..... 3
- Le Patriarche d'Alexandrie à Athènes..... 3
- De nombreuses communautés russes d'Amérique continuent de rester sous la juridiction du Patriarcat de Moscou..... 4
- L'Eglise de Serbie célèbre le 50^e anniversaire du rétablissement de son Patriarcat..... 4
- L'Archevêché de Chypre offre la moitié de ses terres pour le développement de la région..... 5
- Des théologiens orthodoxes se rencontrent à Genève..... 5
- Appendice : Conclusions de la Commission théologique interorthodoxe sur le dialogue avec les Vieux-Catholiques..... 7

"EPISKEPSIS" EST PUBLIÉ PAR LE CENTRE ORTHODOXE DU PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE
TÉLÉGR. ORTHODOXIA-GENÈVE * TÉL. (022) 58 16 29 * 37, CHEMIN DE CHAMBÉSY, 1292 CHAMBÉSY-GENÈVE, SUISSE

Le Centre orthodoxe, par son bulletin, cherche à informer ses lecteurs de l'actualité de l'Eglise orthodoxe, ainsi que des autres Eglises. Il n'est pas responsable des opinions exprimées dans les nouvelles qu'il publie. Le contenu du bulletin peut être librement reproduit avec simple indication de la source.

LE PATRIARCAT OECUMENIQUE A INFORME TOUTES LES EGLISES ORTHODOXES QU'IL NE RECONNAIT PAS L'AUTOCEPHALIE DE "L'EGLISE ORTHODOXE EN AMERIQUE" DE LA DIASPORA RUSSE

Avec des lettres envoyées par S.S. le Patriarche Oecuménique Athénagoras Ier et son Saint-Synode aux chefs de toutes les Eglises orthodoxes autocéphales, se termine la phase de crise qu'a traversée l'Eglise orthodoxe au cours des premiers neuf mois de 1970. La cause en était la proclamation de l'autocéphalie d'une partie de la diaspora orthodoxe russe en Amérique (Métropolia), comme "Eglise orthodoxe autocéphale d'Amérique" (voir Episk. Nos 9 et 12).

Dans une lettre du 9.9.70 adressée au Métropolitain Pimen, locum tenens du Trône patriarcal de Moscou, le Patriarche Oecuménique écrit qu'il considère superflu de réitérer les arguments longuement développés dans les lettres du 8.1.70 et 24.6.70 (voir Episk. 9 et 12) et poursuit :

"Nous déclarons formellement et sans ambages, une fois de plus, que notre très saint Trône apostolique, patriarcal et oecuménique, pour les motifs canoniques que nous avons analysés dans nos Lettres, tient cet acte d'autocéphalie sous n'importe quelle forme, soit comme Métropole russe orthodoxe autocéphale d'Amérique du Nord, soit, sur un plan plus général, comme Eglise orthodoxe autocéphale d'Amérique - pour non fait et non applicable, et le Tomos (statut) promulgué par le Patriarcat de Moscou comme inexistant; dans son ensemble, le statu quo canonique en Amérique, qui existait avant la déclaration de cette autocéphalie, est considérée (par le Trône Oecuménique) comme étant toujours en vigueur, jusqu'à ce que, selon les décisions panorthodoxes, la question en général de la diaspora orthodoxe et en particulier celle de l'Amérique, soit examinée et définitivement réglée par le Saint et Grand Concile en préparation de notre très sainte Eglise Orthodoxe d'Orient."

Le Patriarche Oecuménique prend la même position en ce qui concerne "les actes du Patriarche de Moscou relatifs aux orthodoxes du Japon, où il a formé une Eglise autonome".

Par les lettres qu'il a envoyées aux chefs de toutes les Eglises orthodoxes autocéphales, le Patriarche Oecuménique les informe de cette position, prise par le Saint-Synode du Trône Oecuménique, et exprime la conviction que chaque Eglise orthodoxe "va traiter la question et prendre les décisions convenables pour sauvegarder l'ordre canonique établi, que nous tous, chargés par Dieu d'être les pasteurs du peuple élu du Seigneur, avons le devoir de garder et d'observer par tous les moyens, ne permettant ni à nous-mêmes ni aux autres soit d'innover dans ce qui nous a été transmis par les saints Apôtres et les Pères théophores, soit de le violer, transgresser ou altérer arbitrairement".

PROGRES INCONTESTABLES DANS LA PREPARATION DU DIALOGUE
ENTRE ORTHODOXES ET VIEUX-CATHOLIQUES

"Accord", "coïncidence de points de vue", "satisfaction" sont les mots qui prédominent dans le Rapport de la Commission interorthodoxe de dialogue avec les vieux-catholiques. Cette Commission s'est réunie à Chambésy (Genève), au Centre Orthodoxe du Patriarcat Oecuménique, du 16 au 24 octobre sous la présidence du Métropolitain Iakovos d'Allemagne.

Comme il ressort du Rapport, publié ici en appendice, les trois textes récents des vieux-catholiques, c.à.d. leur Confession de foi et les déclamations sur le "Filioque" et la primauté dans l'Eglise, ont été pour beaucoup dans cet accord, constaté là où auparavant il n'était pas évident.

C'est surtout une question qui demeure ouverte et qui exigera beaucoup de recherche et un dialogue substantiel: la doctrine sur l'Eglise. La Commission trouve certainement que tout ce qui est écrit à ce sujet dans la Confession de foi des Evêques vieux-catholiques "est en principe en accord avec la doctrine orthodoxe; mais ils n'ont pas épuisé le sujet". Puisque la Commission a aussi constaté que dans les vues de certains théologiens vieux-catholiques "on entrevoit la théorie des branches,...elle juge bon que le sujet soit étudié davantage et qu'on demande aux vieux-catholiques des élucidations officielles et responsables au cours du dialogue futur".

Il faut aussi noter deux points: 1) que la Commission ne considère pas comme un obstacle infranchissable à l'union des deux Eglises l'absence d'uniformité dans le culte, ainsi que dans les us et les coutumes, et 2) que celle-ci propose l'application du principe orthodoxe de "l'économie ecclésiastique" pour reconnaître la canonicité de la hiérarchie vieille-catholique "quand surviendra l'accord sur la foi dogmatique".

LE PATRIARCHE D'ALEXANDRIE A ATHENES

Le 13.10.70 le secrétaire d'Etat à la Présidence du gouvernement grec, M. D. Tsakonas, a offert un déjeuner en l'honneur du Patriarche d'Alexandrie Nicolas VI, en visite à Athènes; s'y trouvaient également les ambassadeurs des pays suivants: Liban, R.A.U., Syrie, Libye, Ethiopie et Congo. Dans son allocution, M. Tsakonas a dit: "La place de l'Orthodoxie a une importance particulière, car elle constitue un pont entre le christianisme et l'islam, et aussi... le lien entre l'Orthodoxie et les Eglises orientales mineures... L'esprit grec est universel en non pas nationaliste, ce qui fait que le Patriarcat d'Alexandrie est africain".

DE NOMBREUSES COMMUNAUTES RUSSES D'AMERIQUE
CONTINUENT DE RESTER SOUS LA JURIDICTION
DU PATRIARCAT DE MOSCOU

L'octroi d'autocéphalie à la Métropolia russe d'Amérique, sous le nom d'"Eglise orthodoxe autocéphale d'Amérique", par le Patriarcat de Moscou, a été accompagné - comme on sait - par l'abolition de l'Exarchat du Patriarcat de Moscou, qui existait aux U.S.A. (constituant l'une des trois branches de la diaspora orthodoxe russe en Amérique - voir Episk. Nos 9 et 12). Cet accord prévoyait toutefois que les paroisses appartenant à cet Exarchat, qui désiraient rester sous la juridiction de Moscou, pouvaient se soustraire à l'autocéphalie.

Or, 43 des paroisses de l'Exarchat des U.S.A. et toutes les paroisses du Canada ont profité de cette clause pour rester sous la juridiction moscovite. Jusqu'à présent il n'a pas été rendu public, comment ces paroisses ont exprimé leur volonté de ne pas entrer dans la nouvelle "Eglise orthodoxe autocéphale d'Amérique", étant donné que leurs noms figuraient dans le "Tomos" (statut) d'octroi de l'autocéphalie; par conséquent elles auraient fait leur choix pendant l'étape préparatoire de l'autocéphalie.

Pour administrer ces paroisses du Canada et des U.S.A., le Patriarcat de Moscou a récemment nommé un vicaire général, l'évêque Macariy d'Oumanski. Consacré évêque au printemps dernier à l'âge de 33 ans, il était vicaire du Métropolitite de Kiev jusqu'à sa nomination; il aura son siège au Canada.

L'EGLISE DE SERBIE CELEBRE LE 50^e ANNIVERSAIRE
DU RETABLISSEMENT DE SON PATRIARCAT

C'est en 1920 que le Patriarcat Oecuménique, dans sa décision du 19 mars, a proclamé "qu'il reconnaît l'union déclarée des Eglises autocéphales de Serbie, Montenegro et Karlovci, ainsi que de deux diocèses de Dalmatie, et par conséquent qu'il reconnaît la Sainte Eglise Autocéphale unie de Serbie et l'accepte comme une soeur en Christ". Cette décision a suivi les pourparlers engagés par l'Eglise de Serbie avec le Patriarcat Oecuménique, concernant la juridiction de certains diocèses libérés pendant la première guerre mondiale.

Après la reconnaissance canonique de l'union et de l'autocéphalie, le Saint-Synode des Evêques a solennellement proclamé le Patriarcat de Serbie à Sremski Karlovci le 12 septembre 1920.

L'Eglise de Serbie est devenue archidiocèse autocéphale en 1219, avec pour premier Archevêque Saint Saba, saint national de Serbie, et en 1346 elle a été promue au rang de Patriarcat. Quand l'Etat serbe s'est effondré en 1459, le travail normal du Patriarcat est devenu impossible, mais en 1557 un Patriarcat de Peć a pu être organisé, qui a fait un travail fructueux jusqu'en

1766, quand son organisation a été de nouveau abolie.

Les festivités principales ont eu lieu à Belgrade et à Sremski Karlovci le 13 et 15 septembre respectivement. Le Patriarche de Serbie, Mgr Germain, a concélébré des messes solennelles avec un grand nombre d'évêques. Le Saint-Synode des Evêques a publié une Lettre encyclique spéciale s'adressant à tous les orthodoxes en Yougoslavie, sur l'importance de cet événement pour l'Orthodoxie en Serbie.

L'ARCHEVECHE DE CHYPRE OFFRE LA MOITIE DE SES TERRES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION

L'Archevêque de Chypre, Mgr Makarios, a proposé à son conseil diocésain d'offrir la moitié des terres de l'Archevêché pour le développement de la région. La proposition a été adoptée à l'unanimité et un comité, présidé par l'Archevêque lui-même, sera chargé de gérer cette donation et de préciser les objectifs du programme. On croit que le revenu serait utilisé pour le développement des communes de la région les plus défavorisées, pour des bourses d'études etc.

L'Archevêché est propriétaire d'environ 20.000 hectares; par conséquent, l'offre serait de l'ordre de 10.000 hectares. Cette donation ne concerne que l'Archevêché de Chypre, mais il serait possible que les trois autres diocèses de l'île imitent son exemple.

L'Eglise de Chypre fait face en grande partie à ses besoins matériels grâce au revenu de ses terres. Chaque diocèse a son propre budget et son système particulier pour le traitement des prêtres, qui ne touchent qu'une somme très modeste. Depuis quelque temps on envisage l'éventualité d'unifier l'organisation, qui payera alors tous les prêtres de l'île.

DES THEOLOGIENS ORTHODOXES SE RENCONTRENT A GENEVE

Sur l'initiative de l'organisation mondiale des mouvements chrétiens orthodoxes de jeunesse "Syndesmos", des théologiens orthodoxes poursuivant leurs études en Europe occidentale vont se rencontrer à Genève du 29 Octobre au 2 novembre. Le but de cette rencontre est : "de donner aux étudiants en théologie la possibilité d'échanger leurs expériences, de coordonner leurs recherches, de formuler la priorité de sujets et de réunir leurs efforts là où il y a des problèmes urgents concernant le renouveau de l'éducation théologique et la direction de l'Eglise aujourd'hui".

Le thème de la rencontre est : "L'éducation théologique orthodoxe aujourd'hui", comportant trois parties : "1. Le défi du monde contemporain envers la théologie orthodoxe, 2. Les problèmes découlant du mouvement oecuménique, 3. Conséquences sur les programmes et projet pour une éducation théologique orthodoxe".

APPENDICE

Conclusions de la Commission théologique interorthodoxe sur le dialogue avec les Vieux-Catholiques.

La Commission théologique interorthodoxe pour le dialogue entre les orthodoxes et les vieux-catholiques, lors de sa deuxième rencontre du 16 au 24 octobre 1970 au Centre Orthodoxe du Patriarcat Oecuménique à Chambésy (Genève), ayant entendu de nouveaux rapports de la part de ses membres et étudié les nouveaux textes officiels des vieux-catholiques -c'est-à-dire la Confession de foi présentée au Patriarche Oecuménique et par lui aux autres Eglises orthodoxes, la déclaration sur le "Filioque", la déclaration sur la primauté dans l'Eglise en rapport avec d'autres textes et proclamations officiels plus anciens, ainsi que des écrits de théologiens vieux-catholiques, est arrivée aux conclusions suivantes :

A. L'accord constaté antérieurement sur les points suivants a été une fois de plus confirmé :

- 1) Sur les Saintes Ecritures et la Tradition dans la vie de l'Eglise.
- 2) Sur le canon des Ecritures.
- 3) Sur les 7 Conciles oecuméniques.
- 4) Sur la nécessité de la succession apostolique.
- 5) Sur la doctrine de la Sainte Trinité.
- 6) Sur le fait que "la foi vécue dans l'amour" est une condition de justification.
- 7) Sur les sept sacrements.
- 8) Sur l'honneur et la vénération dûes à la Mère de Dieu et au saints.
- 9) Sur la vénération dûe aux saintes icônes et reliques.
- 10) Sur les prières pour les défunts.
- 11) Une convergence d'opinion été constatée aussi sur la position des deux Eglises envers les doctrines de l'Eglise catholique romaine sur l'infailibilité et la primauté de l'Evêque de Rome, sur la Immaculée Conception et l'Assomption de la Sainte Vierge, sur la "surabondance des oeuvres", sur le trésor des mérites supplémentaires des saints, sur les indulgences, sur le purgatoire, sur le célibat ecclésiastique obligatoire et sur les Conciles et les canons de l'Eglise catholique romaine depuis 1054.

B. Sur les divergences constatées à Belgrade la Commission, ayant devant elle les nouveaux textes susmentionnés des vieux-catholiques, fait les remarques suivantes :

1) Elle accepte avec satisfaction la nouvelle déclaration des vieux-catholiques sur le "Filioque", du fait qu'elle conçoit la relation de l'Esprit-Saint avec le Père et le Fils dans l'esprit de la doctrine de l'Eglise primitive sur le Père comme seul principe, cause et source dans la Trinité divine.

2) Au chapitre de la doctrine de l'Eglise, la Commission note avec satisfaction que tout ce que le Synode des vieux-catholiques déclare dans la Confession de foi est en principe conforme à la doctrine orthodoxe, mais il n'épuise pas le sujet. Puisqu'il n'a pas défini quelle est l'Eglise qui a les qualités de l'unicité, de la sainteté, de la catholicité et de l'apostolicité, et puisque chez certains théologiens vieux-catholiques on entrevoit la "théorie des branches", et qu'il demeure encore d'autres points obscurs, la Commission juge bon que le sujet soit étudié davantage et qu'on demande aux vieux-catholiques des éclaircissements officiels et responsables au cours du dialogue futur.

3) Au chapitre de la canonicité de la hiérarchie d'Utrecht et de la hiérarchie vieille-catholique qui en est issue, la Commission considère que ce problème ne constitue pas un obstacle insurmontable au dialogue futur, étant donné que - comme on a remarqué déjà à Belgrade - quand Dieu le veut, et l'accord viendra sur le plan de la foi dogmatique, nous permettant ainsi de procéder à l'union, ce problème peut être résolu en y appliquant le principe orthodoxe de "l'économie ecclésiastique".

4) Au chapitre de l'eucharistie, la Commission note aussi avec satisfaction, que dans la nouvelle Confession de foi le terme "transvaluation" a été abandonné en faveur de la phrase orthodoxe "le pain et le vin sont changés (μεταβάλλονται) en corps et sang du Christ". Toutefois, puisqu'il manque de clarté au sujet de l'eucharistie comme sacrifice expiatoire pour les vivants et les morts, la Commission considère comme indispensable l'étude ultérieure du sujet et la présentation, de la part des vieux-catholiques, de certaines éclaircissements lors du dialogue.

5) Au chapitre de la doctrine, le but et la nécessité des autres six sacrements, la Commission reste satisfaite des points de vue vieux-catholiques formulés dans la Confession susdite et les autres déclarations officielles.

6) Au chapitre des divergences de mode et de temps dans la célébration de certains sacrements, et d'autres encore concernant les us et les coutumes, notre Commission considère que, puisqu'elles ne portent pas préjudice à la doctrine dogmatique, ces divergences ne constituent pas des obstacles substantiels à l'union des deux Eglises recherchée par le dialogue.

C. A la lumière des constatations précédentes et en vue d'une préparation plus ample du dialogue avec les vieux-catholiques, la Commission a jugé bon qu'on étudie aussi les problèmes suivants :

- 1) La doctrine des vieux-catholiques sur l'unité.
- 2) La canonicité de la hiérarchie d'Utrecht et, sur un plan général de la hiérarchie vieille-catholique qui en est issue.
- 3) a. L'eucharistie comme sacrement et tout particulièrement comme sacrifice expiatoire.
b. La doctrine de l'eucharistie dans l'ouvrage "Die heilige Eucharistie" de l'Archevêque d'Utrecht, A. Rinkel.
- 4) L'intercommunion des vieux-catholiques avec d'autres Eglises et confessions.
- 5) L'état de l'Eglise polonaise d'Amérique et ses divergences de dogme, de culte, d'administration etc. avec les autres Eglises vieilles-catholiques en Europe.
- 6) La façon d'entendre l'union recherchée entre les deux Eglises.

En fin de séance, il a été décidé que la prochaine consultation de la Commission aura lieu à Bonn du 22 au 30 juin 1971.

